



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 6 numéro 4

Avril 2012

Décore ta Muni !

Depuis une semaine, c'est le branle-bas de combat dans les locaux de la municipalité. En effet, une équipe de bénévoles s'est jointe à notre employé municipal, M. André Perron, afin de réaménager nos bureaux.

Les objectifs poursuivis par ces réfections sont multiples :

- offrir à nos citoyens une plus grande discrétion dans le traitement de leur dossier;

- augmenter la productivité de nos employés en leur fournissant une atmosphère de travail plus sereine et plus tranquille;

- leur offrir un lieu de travail mieux décoré;

- centraliser tous les services (réception, secrétariat, inspection, perception, conception de projets, direction générale, photocopie, etc.) dans un même secteur.

Nous voulons remercier



L'équipe de « Décore ta Muni ! »

tous les bénévoles qui n'ont pas ménagé leur temps et leurs énergies pour la réalisation des travaux. **Ce bénévolat a permis à la municipalité de sauver des milliers de dollars.**

Merci à Nicolas Bernard, David Chevarie, Jean-Claude Giroux, Louise Pilote, Serge Richard, Annie Tremblay et Jacques Tremblay.

De plus, grâce à mesdames Noëlline Fortin, à sa maman Yvette Fournier et à notre dir. gén., madame Johanne Marchand, ils ont pu déguster un excellent repas à chaque midi.

Nous désirons adresser un merci tout particulier à madame Annie Tremblay qui, en plus d'être responsable du projet, de sa conception à sa réalisation, a mis la main à la pâte, que dis-je, à la peinture.

Larry Bernier, maire



Dans ce numéro :

Décore ta Muni !	1
Bandes riveraines et descentes à bateaux	2
Inauguration de la caserne d'incendie de Lac-Édouard	3
Atelier : Prévention incendie	
Feux de brûlage	4
Déchets encombrants	
Karaté à Lac-Édouard	5
Flash Biblios	
Coopérative	6
Cartes d'A.D.E.L.E. Lac-Édouard et neige	
Âge d'Or	7
Caisse pop. Desjardins Nouveau citoyen	

Bandes riveraines et descentes à bateaux

Bientôt, nous vous offrirons des arbustes et des arbres à planter sur votre terrain. Profitez-en pour vous mettre aux normes. En effet, à compter du premier novembre 2012, le Règlement 129-10, relatif à la revégétalisation, à la protection des lacs et cours d'eau et visant à combattre leur eutrophisation s'appliquera intégralement.

À titre de rappel, vous trouverez, ci-dessous, les articles 7 et 16 dudit règlement.

ARTICLE 7 – OBLIGATION DE REVÉGÉTALISATION DE LA RIVE

Tout propriétaire ou occupant d'un terrain situé en tout ou en partie dans la rive doit revégétaliser cette dernière, conformément au présent règlement, sauf sur l'emplacement d'ouvrages légalement autorisés.

Toutes les rives des lacs, cours d'eau et milieux humides dégradées, décapées ou artificielles, devront être revégétalisées, à partir de la ligne des hautes eaux.

Malgré ce qui précède, une plage naturelle n'a pas à être revégétalisée. Toutefois, la bande de terrain adjacente à la plage et faisant partie de la rive devra être revégétalisée.

Lorsque le rivage est naturellement occupée par des pierres ou du roc, la rive devant être revégétalisée débute là où le roc ou

les pierres se terminent plutôt qu'à la ligne des hautes eaux.

Aux fins de revégétaliser la rive, le propriétaire ou l'occupant d'un terrain doit, en plus des obligations stipulées précédemment, recouvrir de végétation les ouvrages de pierres, enrochements, murs de béton ou de bois ou autres ouvrages semblables stabilisant les rives.

Tout propriétaire ou occupant d'un terrain doit avoir revégétalisé sa rive (10, 15 ou 20 mètres, selon la zone et la pente) avant le 1^{er} novembre 2012.

ARTICLE 16 – INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

Sans préjudice aux autres recours à la disposition de la Municipalité, quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction.

Une première infraction rend le contrevenant passible d'une amende minimale de 500 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende minimale de 1 000 \$ et d'une amende maximale de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.

En cas de récidive, c'est-à-dire dans le cas d'une infraction commise moins de 2 ans

après une condamnation à une infraction au présent règlement, l'amende minimale est de 1 000 \$ et l'amende maximale est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende minimale de 2 000 \$ et d'une amende maximale de 4 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.

Dans le cas d'une infraction continue, chaque jour de contravention constitue une nouvelle infraction.

Le paiement d'une amende imposée en raison d'une infraction ne libère pas le contrevenant de l'obligation de se conformer au présent règlement.

Votre descente à bateau devra donc être revégétalisée.



Inauguration de la caserne incendie de Lac-Édouard

Le samedi 31 mars dernier, pas moins de 30 personnes étaient présentes à l'inauguration officielle de notre caserne incendie. La cérémonie a débuté par les discours de circonstance du maire de Lac-Édouard, M. Larry Bernier, de M. Jean Duchesneau, maire suppléant de Ville de La Tuque et du directeur du Service incendie de l'Agglomération de La Tuque, M. Serge Buisson, suivis de la traditionnelle coupe du ruban rouge.

Par la suite, la foule présente a pu assister à des démonstrations impressionnantes du travail de nos pompiers volontaires. La construction de cette caserne, l'achat des équipements (appareils respiratoires, habits

de combat, pompes portatives, etc.) ainsi que la formation de nos pompiers totalisent une somme de 290 000 \$. Comme depuis 2010, année de la construction de la caserne, la quote-part de Lac-Édouard dans le budget de l'Agglomération a été d'environ 4%, on peut affirmer que notre nouvelle protection contre les incendies a coûté aux contribuables de Lac-Édouard la somme de 11 600 \$.

De plus, suite à des ententes avec la Municipalité de Lac-Édouard et l'Association du développement écologique du lac Édouard, nos pompiers pourront utiliser la camionnette de la municipalité et le ponton utilitaire d'A.D.E.L.E. pour déplacer leurs

équipements portatifs sur terre et sur l'eau. Le ponton pourra également être utilisé par nos premiers répondants pour le transport de blessés ou de personnes malades à partir d'endroits inaccessibles par voie terrestre.

Ensemble, vers des objectifs communs, en mode « solution » plutôt qu'en mode « problème » on peut réaliser de grandes choses.



Atelier : Prévention incendie (lundi 16 avril à 19 h)

Le lundi 16 avril 2012, à compter de 19 h, au Centre communautaire de Lac-Édouard, nous invitons toutes les citoyennes et tous les citoyens à une présentation sur la prévention des incendies.

Cette soirée sera animée par M. Mikael Grenier, capitaine à la prévention et M. Nicolas Bernard, chef du district de Lac-Édouard, tous deux du Service de Sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque.

Parmi les sujets abordés, il sera question de détecteurs de fumée, de ceux du monoxyde de carbone, de plans d'évacuation, de règlements municipaux en matière de prévention, etc.

Mieux s'informer sur ces sujets, c'est peut-être une occasion de sauver notre vie et celle de ceux que nous aimons.



**Atelier
prévention incendie avec les
élèves de la P'tite École.**

Feux de brûlage

Le printemps est arrivé, l'été va suivre. Certains seront tentés de faire des feux. À titre d'information voici ce que dit le règlement municipal # 64, relatif au brûlage :

Article 2

Il est défendu d'allumer tout genre de feu en plein air, dans les chemins et rues de la municipalité, dans le voisinage des maisons et des bâtisses, en forêt ou à proximité.

Article 3

Seuls sont permis les feux suivants et aux conditions suivantes :

a) Les feux dans les appareils de cuisson en plein air tels que : **foyer, barbecue et autres ins-**

tallations prévues à cette fin.

b) Les feux dans les **contenants en métal** tels que les barils ou autres **avec couvercle pare-étincelles.**

c) Les feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

d) Les feux en vue de détruire toute matière ligneuse, abattue et coupée lors de l'élagage ou le nettoyage forestier dans le cadre d'un aménagement paysager lorsque autorisés par le chef de la brigade incendie.

e) Les feux en vue de détruire toute matière ligneuse, abattue et coupée lors d'un déboisement effectué pour le passage d'une route ou d'une rue, d'une ligne de transport

d'énergie, de la construction d'une bâtisse ou de travaux d'amélioration de cours d'eau municipaux et pour lesquels la loi exige qu'un permis soit émis par l'organisme responsable de la protection des forêts en l'occurrence la Société de Conservation des forêts de la région de Québec-Mauricie (SOPFEU depuis 1994).

Article 4

Aucune démonstration de feu ou de feu d'artifice ne pourra avoir lieu dans les limites de la municipalité, à moins que la personne en charge de cette démonstration n'ait obtenu au préalable une permission du chef de la brigade incendie.

Déchets encombrants : erratum

Un manque de précision s'est glissé dans le « Tour du Lac » du mois de mars. Voici ce qu'on aurait dû y lire :

Les déchets encombrants, tels appareils électroménagers, tapis, matelas, meubles rembourrés, etc., seront ramassés au mois de mai soit le lundi Fête des Patriotes et en septembre, soit le lundi de la Fête du Travail.

Nous vous demandons de conserver ces objets chez vous jusqu'au moment de la cueillette.

En ce qui a trait aux matériaux et bois de construction ainsi que les bardeaux d'asphalte, vous devez prendre entente avec l'entrepreneur S.M.B. Inc. au 819-653-2143 pour le transport ou les apporter vous-même au site de transbordement sis au 1220, chemin des Pionniers, La Tuque.

S.V.P., Ordures dans une poubelle

Certains contribuables déposent leurs ordures dans des sacs verts, sur le bord du chemin et ce

protégés par une poubelle en plastique, en métal ou en bois.

Il en résulte que les animaux, corneilles, rats laveurs et autres, déchirent les sacs et répandent les ordures sur le bord des rues. Afin d'éviter que de telles situations ne se produisent, nous vous demandons de déposer vos sacs d'ordures dans des poubelles fermées.

Merci pour ce geste de civisme!



Karaté à Lac-Édouard

Le dimanche 18 mars dernier, un groupe de 26 karatékas du Dojo de La Tuque et de Lac-Édouard sont venus chez nous pour leur entraînement dans la neige.

Cette activité, sous l'égide de Quid Novi, s'inscrivait dans le cadre de la Fête des Neiges. Il est des plus original et inusité que de pratiquer le karaté dans la neige..., d'autant plus que ce sport origine d'Okinawa, la Floride du Japon.

Baucoup d'efforts ont dû être déployés afin de faire adéquate-

ment tous les mouvements.

Après la pause-santé, ils ont pu visiter nos infrastructures municipales, y compris bien entendu La P'tite École.

Tous ont été vraiment impressionnés par la qualité de nos installations. Plusieurs de ces personnes se rendaient à Lac-Édouard pour la première fois!

Bravo aux responsables de Quid Novi!



C'était génial !



Flash Biblios

Saviez-vous que...

Le catalogue de votre bibliothèque propose une ressource en ligne qui s'est déjà vu remettre le titre d'application la plus novatrice et originale accessible par le web.

La ressource **eduMedia** propose plus de 650 animations interactives et vidéos pour l'enseignement et l'apprentissage des sciences pour tous les niveaux, allant du primaire jusqu'au premier cycle universitaire.

Cet outil autant éducatif que ludique contient :

- une banque de ressources pédagogiques pour les enseignants (des scénarios d'activités);

- des outils de travail pour les étudiants (des exercices et des jeux);

- une encyclopédie scientifique multimédia pour le grand public.

Les principaux domaines couverts par **eduMedia** sont les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences de la vie et de la terre. N'hésitez plus et allez constater par vous-même la richesse de cette ressource.

Et c'est **GRATUIT!**

Vous êtes déjà un usager de la bibliothèque?

Rendez-vous sur le catalogue en ligne à www.simbacqlm.ca et entrez votre **NIP** pour accéder aux ressources en ligne.

Si vous n'êtes pas un usager, présentez-vous à la bibliothèque, demandez votre carte d'usager et votre NIP pour avoir enfin accès, vous aussi, aux multiples possibilités offertes par ces ressources et bien plus...!

L'équipe de
la bibliothèque municipale.



Coopérative de solidarité

La Coopérative de Solidarité est à la recherche de personnes intéressées à s'impliquer bénévolement dans ses deux projets en cours soit le Parc Écotouristique et le Centre écotouristique (magasin général).

Peu importe vos talents (peinture, menuiserie, défriçage, nettoyage, transport, préparation de repas, etc.) votre implication est la bienvenue.

Qu'il s'agisse de quelques heures ou de quelques jours, votre présence sera grandement appréciée. Seul, nous pouvons peu. Tous ensemble, nous pouvons beaucoup.

Prière de communiquer avec le Bureau municipal au 819-653-2238.



Cartes de membres d'A.D.E.L.E.

L'Association du Développement Écologique du Lac Édouard, vous invite à renouveler votre carte de membre pour l'année 2012.

Pour la somme de 20 \$, vous nous permettez de poursuivre les actions entreprises depuis 1992 (ensemencement, entretien des sentiers, prévention quant à la qualité de l'eau du lac et des berges, balisage du lac, etc.).

Ces cartes de membres sont disponibles au Domaine Lac Édouard, à la Pourvoirie Le Goéland, au bureau municipal de Lac-Édouard, au Gîte d'Édouard ainsi qu'auprès des membres du conseil d'administration :

Claude Lavoie, président;
Réjean Rioux, vice-président;
Noëlline Fortin, secrétaire;
Josette L'Heureux, trésorière;
Maurice Demers,
Pierrot Doucet et
Rémy Morin
administrateurs.

Un grand merci pour votre encouragement.



Lac-Édouard et neige

**En date du 7 avril 2012,
il est tombé 392 cm (115 po.)
de neige.**

En date du 7 avril 2011, il était tombé 251 cm (99 po.) de neige.

Source : Environnement Lac-Édouard, Service Météo, Lucien Giroux, ingénieur retraité, « météorologue en neige », Baie-Bouleau Sud.



Âge d'or



**Vous êtes invité(e)s à notre
souper de clôture des activités
de l'Âge d'or
le samedi 14 avril à 17 h.
Bienvenue
à toutes et à tous.**

Desjardins

Le comptoir de la Caisse populaire de La Tuque à Lac-Édouard dispose maintenant d'un appareil TVP. Dorénavant, vous pouvez donc utiliser votre carte d'accès Desjardins comme dans les guichets automatiques aux heures d'ouverture habituelles, soit le mardi et le jeudi de 18 h à 20 h.

AVIS DE CONVOCATION

**Assemblée générale annuelle
du Club de l'Âge d'Or
de Lac-Édouard**

Le Conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or de Lac-Édouard a le plaisir d'inviter tous ses membres à l'assemblée générale annuelle du club qui aura lieu le **mardi 8 mai, à 13 h 30**

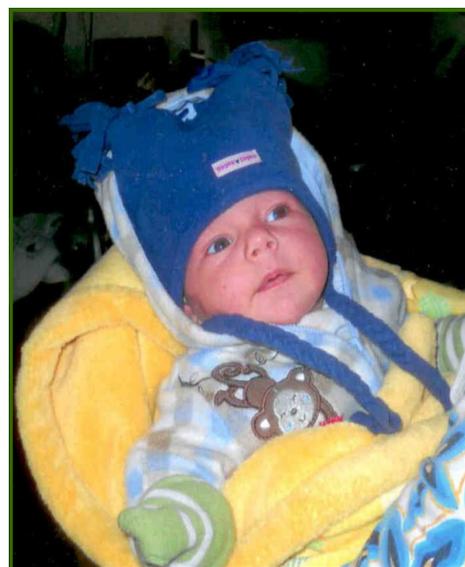
au Centre communautaire de Lac-Édouard,
195, rue Principale, Lac-Édouard.
Au plaisir de vous rencontrer,
Denise Vaillancourt, présidente



Nouveau citoyen

Jessica Boivin Côté et Pierre-Luc Noreau sont, depuis le 22 février dernier, les heureux parents d'un beau garçon qui se prénomme Marc-Antoine.

Félicitations
aux nouveaux parents!



Pêche au lac Édouard

La période de la pêche estivale au lac Édouard s'étendra du 27 avril au 9 septembre 2012

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-6953-2238

Télécopie : 819-653-2338

Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au vendredi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Retrouvez-nous sur le Web
www.lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION

Pour des informations ayant trait aux permis de construction ou taxes municipales, communiquez avec Mme Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. André Perron inspecteur municipal.
Courriel : insp.lacedouard@xplornet.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

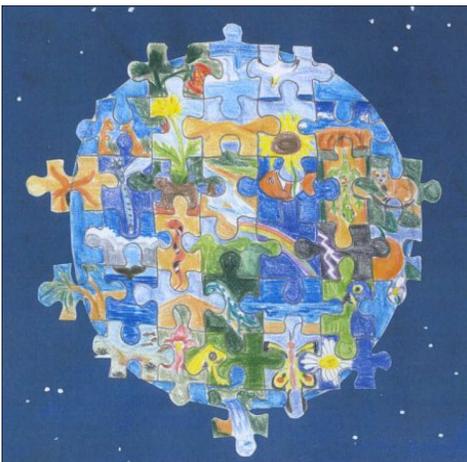
Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiennent le deuxième mercredi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée publique :

le mercredi 9 mai à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

Jour de la terre



Bonne fête !

Tous les jours de l'année, nous devons penser au bien-être de notre planète et plus particulièrement le vendredi 22 avril, JOUR DE LA TERRE.

Rendez vous au <http://www.jourdelaterre.org/> et prenez connaissance de toutes les activités offertes pour célébrer cet événement.

Messe

Le dimanche

22 avril à 16 h

notre curé M. l'abbé Claude Lapointe sera avec nous pour la célébration eucharistique.
Bienvenue à toutes et à tous.

